Tarbes, le 02 août 2019

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
Formation Bassin Sud
09 - 32 - 65

vivea Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant

Objet - Formation N° 19_177_65

Madame, Monsieur,

La Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées vous propose de participer à la formation présentée dans le descriptif ci-joint et intitulée :

« BIOSECURITE DANS LES ELEVAGES DE PORCS ET SANGLIERS»

qui se tiendra le :

VENDREDI 18 OCTOBRE 2019

à Tarbes

Afin de confirmer votre inscription, nous vous remercions de bien vouloir renvoyer au pôle formation de la Chambre d'agriculture de **TARBES**, et ceci avant le **30 septembre 2019** :

- le Bulletin d'Inscription valant contrat simplifié de formation professionnelle, ci-joint complété et signé,
- le Questionnaire des attentes stagiaire complété, afin d'adapter au mieux la formation à vos besoins.

A réception des pièces ci-dessus, nous vous adresserons la convocation.

Caroline NOLLET, responsable de ce stage, se tient à votre disposition pour tout complément d'information au 07 86 50 01 89.

Si vous êtes intéressé(e), le nombre de participants étant limité, ne tardez pas à retourner votre inscription soit par courrier (Chambre d'Agriculture - 20, Place du Foirail – 65000 TARBES), soit par mail (formation-bassinsud@hautes-pyrenees.chambagri.fr).

Nous vous prions de recevoir Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

CAROLINE NOLLET
Animatrice

Chambre d'agriculture de l'Ariège
32 av. du Général de Gaulle
09000 FOIX
Tél : 05 61 02 14 00
Fax : 05 61 02 14 30
formation-bassinsud@ariege.chambagri.fr

Chambre d'agriculture du Gers
Route de Mirande
BP 70161
32003 AUCH cedex
Tél : 05 62 61 77 77
Fax : 05 62 61 77 07
formation-bassinsud@gers.chambagri.fr

Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées
20 place du Foirail
65000 TARBES
Tél : 05 62 34 87 21
Fax : 05 62 93 59 95
formation-bassinsud@hautes-pyrenees.chambagri.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 183 200 021 00016
APE 9411Z
N° déclaration d'existence : 7332P000632

BIOSÉCURITÉ DANS LES ÉLEVAGES DE PORCS ET SANGLIERS

VENDREDI 18 OCTOBRE 2019

CONNAITRE ET MAITRISER LES ENJEUX DE LA BIOSECURITE EN ELEVAGE PORCIN ET LES APPLIQUER A SON ELEVAGE

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

Contenu :

- **Les bases scientifiques et épidémiologiques du virus de la peste porcine africaine (PPA) :**

- Connaissances de base sur la PPA : le virus et sa résistance, les symptômes de la maladie et les critères d'alerte ;
- Voies de contamination et de propagation ;
- Éléments de compréhension de la situation actuelle : les chiffres, l'avancement de la maladie.

- **Conception et gestion d'un plan de biosécurité :**

Éléments méthodologiques sur la base de cas concrets,
Appropriation par les stagiaires lors d'un travail sur leurs propres cas et collectivement recherche de solutions :
- La notion de biosécurité et l'arrêté du 16 octobre 2018,
- La méthodologie du plan de biosécurité : zones publique, professionnelle et d'élevage ; flux entrants et sortants ; barrières/clôtures,
- Les principales règles de biosécurité à appliquer sur l'exploitation : le SAS sanitaire, la quarantaine, la réception des matériels et produits, l'aliment et l'abreuvement, l'aire de stockage, le quai d'embarquement, l'aire d'équarrissage, la gestion des cadavres et des effluents,
- L'élaboration du plan de biosécurité : les documents, les difficultés et solutions.

- **Mise en œuvre des bonnes pratiques d'hygiène :**

- A partir de cas types et/ou des pratiques des stagiaires rappel des principales mesures d'hygiène en référence au guide des bonnes pratiques d'hygiène de la filière porcine,
- Les mesures d'hygiène actives telles que plan de nettoyage, de désinfection et de dératisation.

Public :

Tous les Eleveurs de porcs ou de sangliers à titre principal ou secondaire.
Zone géographique : Hautes Pyrénées, Gers, Ariège et départements limitrophes

Infos pratiques :

Durée et horaires : une journée de formation (7h) de 09h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30, avec l'intervention d'un vétérinaire spécialisé et des séquences d'animation variées favorisant une dynamique collective.
Lieu : en salle de réunion à la Chambre d'Agriculture des Hautes Pyrénées– 20, Place du Foirail – 65000 TARBES.
Financement formation : Formation financée par VIVEA pour les chefs d'exploitation, conjoints collaborateurs, cotisants de solidarité et aides familiaux à jour de leur cotisation MSA, et en activité.
Nous consulter pour les autres statuts.
Pause déjeuner : 1h (le repas pourra être pris en groupe mais reste à la charge du participant).
Méthodes Pédagogiques :
Remise des Fiches IFIP, réalisation d'un auto-diagnostic et d'un plan d'actions,
Diaporama, apport de connaissances et brainstorming, questionnaire,
Apport méthodologique sur la base d'analyse de cas d'élevages en lien avec le mode de production des stagiaires,
Travail individuel des stagiaires, élaboration collective de solutions pratiques sur un cas type et/ou sur des cas concrets.

Intervenants :

REY Marie : Formatrice spécialisée en biosécurité,
POUDEVIGNE Guilhem : Vétérinaire spécialisé élevages de porcs.

Responsable de stage :

Caroline NOLLET, Chambre d'agriculture des Hautes Pyrénées
Tel 05 62 34 87 39 ou 07 86 50 01 89

Contact :
Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées
20, place du Foirail
65917 TARBES - Cedex 09
05 62 34 87 21
formation-bassinsud
@hautes-pyrenees.chambagri.fr

vivea Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant

Inscription obligatoire
Conditions et tarifs sur demande
Un programme détaillé vous sera envoyé

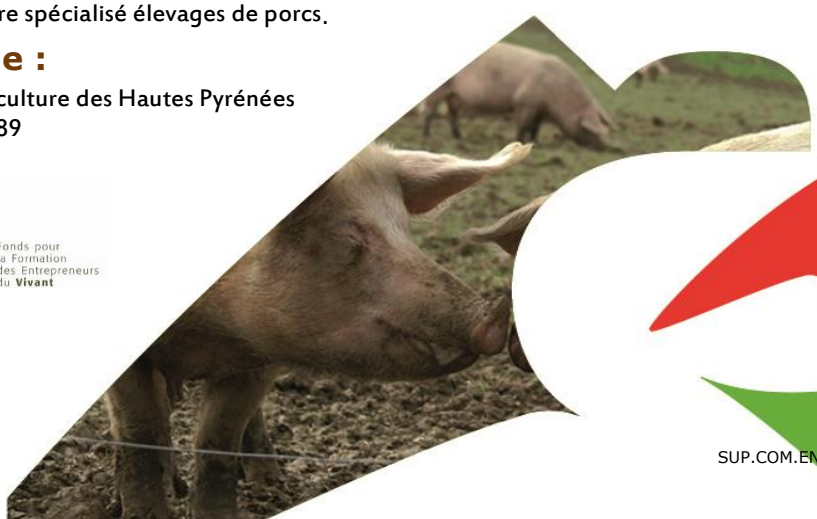

BULLETIN D'INSCRIPTION

valant

Contrat simplifié de formation professionnelle

(Articles I. 6353-3 à I. 6353-7 du code du travail)

et **Devis**

Merci de le compléter et le retourner signé à la **Chambre d'Agriculture du département organisateur** accompagné, le cas échéant, du chèque correspondant pour valider votre inscription.

FORMATION

n° R076/2019/ (19_177_65)

Intitulé : **BIOSÉCURITÉ DANS LES ÉLEVAGES DE PORCS ET SANGLIERS**

Date : 18/10/2019

Lieu de réalisation : CHAMBRE AGRICULTURE – 20 Place du Foirail - 65000 TARBES

Personne Contact : CAROLINE NOLLET Tél. : 05 62 34 87 39 ou 07 86 50 01 89 responsable du stage.

Conformément au contenu et descriptif pédagogique et organisationnel indiqués dans le programme.

Organisée par le Service Commun Formation des Chambres d'agriculture de l'Ariège, du Gers et des Hautes-Pyrénées.
Numéro de déclaration d'activité 7332P000632 à la Préfecture de Région Occitanie.

PARTICIPANT

NOM : ……Prénom : ……

Date de naissance : …… / …… / …… Lieu de Naissance : ……

Adresse : ……

Code Postal : …… Commune : ……

Téléphone : …… Portable : ……

E-Mail : ……

STATUT : [_] Chef d'exploitation [_] Cotisant solidaire [_] En cours d'installation
[_] Aide Familial [_] Conjoint collaborateur
[_] Salarié agricole [_] Autre, précisez : ……

ENTREPRISE / EMPLOYEUR

Raison Sociale : …… N° SIRET : ……

Nom du responsable (si différent du stagiaire) : ……

Adresse (si différente) : ……

Code Postal : …… Commune : ……

Téléphone : …… E-Mail : ……

TARIFS ET CONDITIONS FINANCIERES

Pour les agriculteurs, conjoints collaborateurs, aides familiaux, associés d'exploitation, cotisants de solidarité à jour de leur contribution au fonds d'assurance formation VIVEA et n'ayant pas atteint le plafond annuel de prise en charge ainsi que les **personnes en cours d'installation** remplissant les conditions d'éligibilité définies par VIVEA pour cette formation, une partie des frais de la formation pourra être prise en charge par VIVEA. Pour certains stages, une participation financière complémentaire peut être demandée.

Pour cette formation : [**X**] Pas de participation financière complémentaire
[_] Participation financière à hauteur de.....€

L'inscription ne sera définitive qu'accompagnée du chèque de règlement à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture du GERS (dans le cas où une participation financière est demandée).

Pour les personnes **non à jour de leur contribution** au fonds d'assurance formation VIVEA, ayant atteint le plafond annuel de prise en charge ou pour les **publics non éligibles** (salariés agricoles, autres publics), la formation sera facturée 112.00 €. Ce montant inclut la participation financière complémentaire le cas échéant. Le stagiaire ou son employeur devra s'acquitter des sommes dues à l'issue de la formation.

ANNULATION ET ABSENCES

En cas d'annulation de la participation ou d'absence, des frais de désistement seront facturés.
Cf conditions générales des ventes ci-contre.

[_] **J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales des ventes ci-contre et m'engage à régler le montant dû.**

Fait à ……, le ……/……/……

Le stagiaire ou l'employeur
Signature

Pour la Chambre d'Agriculture du Gers
Signature

SUP.GSC.ENR.1.N.22.07.11
version du 10.10.2018

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Inscription

L'inscription à une formation n'est effective qu'une fois le bulletin d'inscription complété, signé et renvoyé à la Chambre d'agriculture, accompagné le cas échéant du chèque correspondant au montant de la participation financière demandée.
Le bulletin d'inscription vaut contrat simplifié de formation professionnelle et devis. Il doit parvenir à la Chambre d'agriculture au plus tard 15 jours avant la date de démarrage du stage. L'inscription est nominative. La personne inscrite ne peut pas envoyer à sa place une autre personne (parent, associé, salarié, époux...).
Un exemplaire du bulletin d'inscription est à conserver par le stagiaire.

Public et pré-requis

Les formations s'adressent en priorité aux agriculteurs, agricultrices, aux conjoint(e)s collaborateurs, aides familiaux et à toute personne en cours d'installation en agriculture. Elles peuvent s'ouvrir aux salariés d'exploitations agricoles et tout salarié d'organisme agricole, demandeurs d'emploi, selon des modalités à définir.
Lorsque la formation s'adresse à un public particulier ou que des pré-requis sont nécessaires, ces précisions sont données dans le descriptif de la formation.

Dispositions financières

Cf. ci-contre. La participation demandée est nette de taxe. Sauf mention contraire, les frais de repas sont à la charge du stagiaire et sont réglés le jour de la formation.

Conditions d'annulation

L'inscription à une formation correspond à un engagement moral et financier. La participation à l'ensemble des journées prévues est indispensable. Les annulations d'inscription devront être envoyées par écrit (fax, courrier, mail) au pôle formation de la Chambre d'agriculture au moins 10 jours avant le début du stage. En dehors de ce délai et sauf cas de force majeure, l'intégralité de la participation sera conservée et des **frais de désistement à hauteur de 40€ par jour** de formation seront facturés.

Cas de désistement en cours de formation ou d'absence

Tout désistement en cours de formation, ou cas de présence non assidue (sauf cas de force majeure), entraînera l'encaissement de l'intégralité des frais de participation et la **facturation de frais de désistement, à hauteur de 40€ par jour** de formation restant ou jour d'absence.

Justificatifs de formation

Une attestation de fin de formation est remise à chaque participant à l'issue de la formation, accompagnée de la facture le cas échéant.

Informations pratiques

Un programme détaillé est envoyé à chaque participant avant son entrée en formation ; il précise les dates, lieux, horaires et intervenants. En cas de changement, chaque stagiaire inscrit sera informé.
Une formation peut être reportée, annulée ou reprogrammée.

Droit de propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques remis aux stagiaires ne peuvent en aucun cas être diffusés ou reproduits sans l'accord de la Chambre d'agriculture du Gers.

Litiges

Si une contestation ou un litige n'a pu être réglé à l'amiable, le Tribunal d'Instance d'Auch sera seul compétent pour régler le litige.

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
Formation Bassin Sud
09 - 32 - 65

A compléter et renvoyer
avant le début de la formation

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

QUESTIONNAIRE ATTENTES

*Ce **questionnaire** permettra de **mieux vous connaître** et de **cerner vos attentes**.*
Il fournira les informations utiles aux formateurs qui animeront le stage,
*leur permettant d'**adapter la formation** au plus près des besoins et attentes de chacun.*

N° VIVEA : R076/2019/

Intitulé de la formation :

BIOSECURITE DANS LES ELEVAGES DE PORCS ET SANGLIERS

NOM Prénom :

Commune :

1) Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

☐ Non

☐ Oui : laquelle ? quand ?

2) Quelles sont vos attentes pour ce stage ?

3) Avez-vous d'autre(s) élevage(s) que celui de porcs et si oui précisez ?

☐

☐

4) Quel est le nombre de suidés de votre élevage ?

☐ Porcs

☐ Autre, lesquels

5) Effectuez-vous le transport d'animaux vivants ?

☐ Non

☐ Oui